

Légitimation «faible» et formes internes de la langue¹

David Piotrowski

¹Cet article reprend et adapte différents passages d'un ouvrage [Piotrowski, 1997] à paraître aux Éditions du CNRS.

1 — Introduction et objectifs

La linguistique est une *science empirique*. En tant que telle, d'une part, elle travaille à *qualifier* une diversité phénoménale suivant les formes et les exigences de la rationalité. Autrement dit, la linguistique vise à établir au rang d'objet de connaissance un ensemble de phénomènes dont une sorte d'intuition pré-théorique, consolidée par la reconnaissance de certaines propriétés génériques (double articulation, liaison forme/sens...), motive le regroupement en une classe d'étude homogène. D'autre part, elle légitime ses analyses en les *confrontant* aux données d'expérience : les qualifications que la linguistique apporte doivent s'avérer, d'une certaine façon qu'il faudra préciser, conformes aux caractéristiques et aux comportements que manifestent les phénomènes langagiers.

Ainsi, comme science empirique, la linguistique engage deux sortes de rapports avec ses données d'expérience : d'une part, un rapport de qualification, d'autre part, un rapport de confrontation.

Mais le couplage de ces deux rapports pose différents problèmes, bien connus, et que de nombreux travaux d'épistémologie ont permis de formuler avec précision. Il ne sera pas inutile de rappeler, même sommairement, la nature de ces problèmes ainsi que les réponses qui leur ont été apportées. Ce faisant, nous nous doterons d'un cadre problématique de référence par rapport auquel il sera par la suite possible de déterminer les formes et les modalités générales de la connaissance linguistique et, corrélativement, la nature fonctionnelle de son objet.

Pour ce faire, nous choisirons de partir d'un principe dont se nourrit toute entreprise scientifique ; à savoir le principe de l'existence d'un ordre de nécessités sous-jacent aux phénomènes empiriques observables — ordre de nécessités se manifestant à travers des jeux de contraintes et de régularités.

Cette position constitue, comme on sait, une constante de l'activité scientifique : dans la diversité des manifestations phénoménales, la science

ne s'intéresse qu'à ce qui procède du répétable, du reproductible, donc qu'à ce qui relève d'un système de nécessités internes. Sur la donnée d'un ensemble de régularités observables (suivant des modalités à préciser, cf. *supra*), le travail scientifique consiste alors à apporter aux phénomènes, en soi toujours singuliers, des déterminations qui vont, d'une part, en établir l'identité d'objet et, d'autre part, décrire et expliquer les ordres de systématicité où ils se trouvent impliqués.

Le constat, qui remonte au moins à Humboldt (par exemple [Humboldt, 1835, p. 200]), de la nature apparemment singulière des événements langagiers (*i. e.* les productions en contexte, ou *énoncés*) — constat que reprendra Saussure pour établir l'impossibilité d'une approche strictement substantielle des identités linguistiques — n'est donc pas propre aux sciences du langage, et les difficultés qui dérivent de cette conjoncture sont *a priori* passible du même traitement que celui appliqué à d'autres classes de phénomènes. Dans cette optique, la linguistique procède par abstraction : dans les fluctuations du matériau qu'elle appréhende (les *énoncés* en situation), elle isole et élabore un objet (la *phrase*) de façon telle que les qualifications de cet objet rendent compte du système de régularités (à savoir, des propriétés stables ou des modes de fonctionnement) par lequel il manifeste son existence.

Il est donc abusif d'affirmer, sur la seule observation de la nature "ondoyante et diverse" [Martin, 1992, p. 292] du matériau linguistique, que "la possibilité de servir à l'expression de valeurs individuelles si différentes paraît impliquer pour la langue l'absence complète de tout caractère sien" [Humboldt, 1835, p. 322]. D'autant plus que, inversement, à l'intuition "attentive" de la diversité en parole répond l'intuition "linguistique" pour laquelle, sans nul doute, les contraintes, les identités et les régularités en langue sont des faits assurés, réellement appréhendés, et qui attestent de l'existence d'une législation langagière. Ainsi, si "(...) il n'existe pas en toute rigueur deux énoncés strictement équivalents, tout locuteur a cependant le sentiment d'une invariance, et cela justifie empiriquement le recours à la notion de phrase" [Martin, 1992, p. 249]. De même, on admettra intuitivement la validité de jugements relationnels comme "(...) *Pierre aime Marie* est une phrase de même type que *le garçon frappe le ballon* [ou] *Marie est aimée de Pierre* est le passif correspondant de *Pierre aime Marie* (...)" [Ruwet, 1967, p. 42]. En somme, le matériau langagier manifeste à l'évidence des lignes de contraintes, de régularités et de forces ("tout ne peut être dit") qui témoignent d'une juridiction interne et dessinent les contours de l'objectivité en langue.

Mais la conviction que peut se forger le linguiste quant à la pertinence et la validité de la notion de *phrase*, par exemple, et, plus généralement, quant à l'existence d'un ordre d'invariances et de régularités langagières, n'a bien évidemment pas force de preuve. Sans doute, "avoir confiance

dans la répétition des phénomènes, même en «science», comme le fait remarquer le mathématicien René Thom, [est] une «position naturelle de l'esprit» [Vignaux, 1988, p. 91], et on conviendra aussi que, d'une manière ou d'une autre, certaines formes de constance et de systématicité doivent bien être données à l'observation, pour satisfaire ainsi la faculté de connaissance : "nous perdrons vite l'occasion d'exercer nos principes, si l'expérience elle-même ne venait pas confirmer, et comme remplir nos dépassements" [Deleuze, 1987, p. 20]. Reste que, en toute rigueur, la conviction de l'existence d'une authentique objectivité linguistique demande à être fondée dans un cadre méthodologique explicite et détaillé. Il conviendra donc d'examiner les considérations et les méthodes qui permettent d'atteindre les régularités langagières, et, plus avant, de déterminer les invariants en langue.

C'est à ce moment que s'introduisent les rapports de qualification et de confrontation entre théories linguistiques et données langagières. En effet, les constantes (propriétés, opérations...) que la linguistique ambitionne de mettre au jour procèdent d'un travail de reconnaissance et d'abstraction opéré sur des données empiriques. Et ce travail, qui consiste à assigner à une singularité phénoménale un ensemble de propriétés par lesquelles elle acquiert une forme d'existence qualifiée et reproductible, ce travail, donc, est intrinsèquement motivé par, et rattaché à, la donnée d'un ordre de régularités (qualités stables ou systématicités de fonctionnement "observées") dont il vise, en ultime instance, à rendre compte. Corrélativement, c'est aussi sur la base d'un système de régularités que se construit le rapport de confrontation entre théorie et données : les qualifications assignées aux phénomènes doivent être conformes aux constances (de propriété ou de fonctionnement) que ceux-ci manifestent.

Une illustration des plus élémentaires est donnée par la mécanique classique : l'observation de la chute des corps permet de constater un certain nombre de régularités de fonctionnement, dont la plus évidente est la valeur constante du temps que met un corps pesant pour parcourir en chute libre une distance fixée. La qualification du corps par le concept de masse aura alors pour objet, d'une part, de synthétiser la diversité des objets physiques sous un propriété générique et stable les rendant comparables, et, d'autre part, de rendre compte, à travers les lois de la dynamique, de la systématicité du mouvement de chute.

Mais il se trouve que cette configuration problématique risque d'entrer dans un cercle vicieux. En effet, la matière singulière et indéterminée d'un phénomène ne relevant, par essence, d'aucun ordre de régularités, les "régularités" dont une science ambitionne de rendre compte résultent, par nécessité, d'une procédure d'abstraction et de qualification des manifestations phénoménales. Pour reprendre l'exemple de la mécanique gravitationnelle, l'intervalle de temps mesuré à l'occasion d'une expérience réalisée en un lieu et à un moment donnés doit être qualifié de façon telle

qu'il soit possible de le comparer avec un intervalle de temps mesuré au cours d'une manipulation effectuée en d'autres circonstances. Ainsi, les constats de systématisme "[répondent] toujours à quelque parti-pris initial des choses, [surtout] s'agissant du langage et de la «fluidité» continue de ses développements ou de ses évolutions" [Vignaux, 1988, p. 91]. Autrement dit, les déterminations "régulières" qui motivent et valident le travail scientifique peuvent être vues comme le produit de l'application d'une certaine grille théorique, qui, comme elle conditionne aussi la qualification des phénomènes examinés, se trouve dès lors auto-légitimée. Tout cela est fort banal.

Dans des termes plus généraux, cette configuration problématique résulte du fait qu'il n'existe pas d'observation neutre : par le simple fait qu'elle s'énonce, toute observation introduit des qualifications, et, par voie de conséquence, toute observation procède d'un système de détermination théorique sous-jacent. Il s'agit là d'un "incontournable" de l'épistémologie moderne : "(...) de Popper à Feyerabend, de Lakatos à Kuhn, l'ensemble des auteurs (...) sont d'accord sur un seul point : (...) aucun «fait» intervenant dans un raisonnement scientifique n'est «constatable» de manière neutre et aucun raisonnement scientifique ne se réduit à une opération logiquement admissible sur les «faits» ; tous comportent une part d'«élaboration dans l'abstrait»" [Stengers, 1995, p. 92]. Aussi, le rapport de confrontation entre théorie et donnée d'observation est un rapport de confrontation entre propositions théoriques et formules propositionnelles qualifiant l'empirique dans un langage nécessairement compatible avec celui du cadre théorique évalué. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? On a très tôt reconnu que "le recouvrement d'une chose par une représentation n[est] possible que si la chose [est], elle aussi, une représentation" [Frege, 1971, p. 172], ou encore : "(...) on a senti (...) à juste titre, que des énoncés ne peuvent logiquement être justifiés [et réfutés] que par des énoncés" [Popper, 1959, p. 40]. Autrement dit, le rapport de l'empirique au théorique requiert la médiation d'un système de concepts catégoriels qui déterminent l'observation des phénomènes et, réciproquement, administrent le dispositif théorique. D'où l'évident écueil de circularité.

La linguistique n'échappe pas à cette difficulté, et nombreux sont les linguistes qui en ont fait le constat. Pour illustrer comment, sans y prendre garde, des méthodes fondamentales de la linguistique se trouvent confrontées à l'obstacle de la circularité, considérons la procédure de commutation. On sait que la procédure de commutation, du moins dans la théorie glossématique, constitue une opération de "réduction" destinée à établir l'équivalence en langue d'occurrences phénoménales (de l'expression ou du contenu) distinctes : "(...) on doit disposer d'une méthode qui permette, dans des conditions précisément fixées, de *réduire* deux grandeurs à une seule, ou, comme on dit plus souvent, d'identifier

deux grandeurs l'une à l'autre" [Hjelmslev, 1943, p. 81]. Il s'agit d'une application de la procédure variationnelle qui consiste à faire varier deux unités d'un plan (de l'expression ou du contenu) et à observer la présence ou l'absence d'une alternance d'identités dans le plan adjoint. Si alternance il y a, les unités considérées sont distinctes (ce sont des *invariantes*), autrement, ce sont des variantes matérielles (token) d'une même identité de langue (type). La procédure consiste donc à qualifier des unités concrètes (phénomènes) sur la donnée d'une régularité "observable" (présence ou absence d'alternance). Mais il se trouve que la régularité de référence procède d'une détermination *en langue*. En effet, si l'on substitue, par exemple, le phonème /p/ au phonème /b/ dans le contexte /-ul/, on observe dans le plan du contenu une alternance des *signifiés* "poule" et "boule". La preuve expérimentale que les phonèmes /p/ et /b/ sont des identités irréductibles prend donc appui sur un jugement qui porte sur des grandeurs de *nature linguistique*, à savoir : "les *signifiés* "poule" et "boule" sont distincts" ; "ceci revient à dire que pour analyser du point de vue linguistique, au moyen de la commutation, la réalité concrète que constitue la phonie, il [faut] auparavant avoir soumis à une analyse analogue l'autre entité concrète de l'acte de parole, le sens" [Prieto, 1960, p. 60]. Et "puisque l'analyse linguistique du sens (...) se fait également au moyen de la commutation (...)" [*ibid.*], on se trouve donc devant un cercle vicieux².

Il sera donc important d'examiner par quelles dispositions architecturales les théories scientifiques remédient au problème de l'auto-satisfiabilité. Ayant alors exposé les "composantes structurales d'une théorie de l'expérience" [Popper, 1959, p. 55], il sera possible d'évaluer les limites de l'analyse linguistique et de discuter des formes théoriques qu'elle peut prendre et du type de connaissance auquel son objet se prête — ou, ce qui est équivalent, de discuter de la forme propre de l'objectivité en langue. Retrouvant alors par des voies plus générales les analyses de G. Vignaux, pour qui "le langage est (...) un système nécessairement ouvert, travaillant constamment de l'ajustement entre énonciateurs, entre «idées», entre états de connaissance et les expressions qui en font «repère»" [Vignaux, 1988, p. 97], nous introduirons une conception de la langue comme faculté d'élaboration de valeurs sémantiques — valeurs sémantiques en perpétuelle reconstruction, en perpétuel réajustement suivant les finalités de signification des partenaires en parole : interlocuteurs ou organes sociaux.

Pour ce faire, nous débiterons (§ 2) par une présentation intuitive de la solution au problème de l'auto-satisfiabilité des théories. Ensuite (§ 3), suivant de près les arguments de K. Popper, nous examinerons quelle complexion architecturale conditionne la consistance des théories de l'expérience. Enfin (§ 4), adaptant le critère de scientificité poppérien aux théories linguistiques, nous proposerons une trame générique de l'architecture fonctionnelle des systèmes langagiers.

²Remarque : dans l'article cité, Prieto propose une solution pour sortir de la circularité. Cette solution ne semble toutefois pas satisfaisante dans la mesure où elle suppose que les entités acoustiques concrètes réalisant les phonèmes possèdent des propriétés stables et déterminées.

2 — Principe d'une solution

Soit R un ensemble de faits empiriques (la "réalité") considérés, dans un premier temps, suivant le prisme d'un réalisme "naïf", comme des données absolues. Soit T une théorie censée rendre compte de R , et soit F une procédure évaluant l'adéquation de T à R . F est donc quelque chose comme une fonction à deux arguments, et $F(R, T)$, l'application de F à R et T , a pour valeur le Vrai ou le Faux.

On sait que pour valoir comme base d'évaluation d'un montage théorique donné, R doit être qualifiée suivant les termes d'un certain langage descriptif. Aussi, la procédure F , par laquelle la réalité R va se trouver posée en face d'une théorie T , doit apporter une détermination de R . Il s'ensuit que F *objective* l'intuition d'un R particulier, qui peut donc être considéré comme un paramètre intrinsèque, indétachable de F — ce que l'on notera F_R .

Par ailleurs, on sait que l'application de la procédure F à T suppose une compatibilité des systèmes de qualification d'objet propres à F et T . Aussi, à l'instar de R , T spécifie F — qui peut alors s'écrire F_T .

La procédure $F(R, T)$ est donc intrinsèquement corrélée à R et T — ce que l'on notera $F_{R,T}(R, T)$. Il s'ensuit que R et T ne sont pas des arguments libres de F , et la procédure d'évaluation constitue une fonction sans argument, soit : $F_{R,T}()$. L'instance de légitimation opère donc comme un fonction constante : elle ne peut prononcer qu'un seul verdict.

Pour échapper à ce bouclage, la solution consiste à doubler (au moins) les couples de paramètres R et T de manière à effectuer des confrontations croisées, c'est-à-dire non pas des confrontations entre éléments (nécessairement conformes) d'un même couple R et T , mais des confrontations au carrefour de couples (R_i, T_j) . Voyons plus précisément le principe de cette nouvelle complexion méthodologique.

Supposons que l'on dispose d'une classe de phénomènes empiriques φ susceptibles d'être l'objet de (au moins) deux approches descriptives *indépendantes* à un certain niveau (nous discuterons ce point délicat plus avant) mais *conjointes* dans un cadre plus global. Autrement dit, supposons que l'on dispose d'une classe de phénomènes empiriques φ susceptibles d'être abordés sous deux angles : d'être saisis par deux systèmes de qualification T_1 et T_2 autonomes à un niveau donné, mais qui se conjuguent dans un système théorique unitaire T . Du point de vue de T_1 , φ correspond alors à un certain R_1 , et du point de vue de T_2 , à un certain R_2 .

La fonction d'évaluation qui implique conjointement les théories T_1 et T_2 de φ (T_1 et T_2 étant corrélés à R_1 et R_2) est, on a vu, une fonction sans argument qui peut s'écrire $F_{R_1, R_2, T_1, T_2}()$. Mais dans cette fonction il est maintenant possible de fixer un couple, par exemple (R_1, T_1) comme *base d'évaluation*, c'est-à-dire comme détermination empirique *de référence*.

Cela s'exprime en réécrivant la fonction précédente sous la forme suivante : $F_{R_1, T_1}(R_2, T_2)$. Dans cette nouvelle formule, la théorie T_2 et son pendant empirique objectivé R_2 constituent alors des arguments libres de la fonction F_{R_1, T_1} . Ainsi F_{R_1, T_1} peut effectivement mettre à l'épreuve les descriptions produites par la théorie T_2 (plus précisément : mettre à l'épreuve le couple (R_2, T_2)) en les examinant sur la base des données d'observation posées en référence, à savoir suivant le mode d'organisation du réel empirique R_1 régi par T_1 .

Cette solution au problème du bouclage entre concepts théoriques et données empiriques, est présentée par J.-C. Milner dans les termes suivants :

“pour [qu'une instance de réfutation (*remarque* : cas particulier de la légitimation)] soit possible, il convient que l'outillage expérimental [à savoir, en reprenant les formulations précédemment introduites, un protocole de manipulation réglé suivant les qualifications de T_1] jouisse d'une indépendance logique à l'égard des propositions soumises aux tests [à savoir les propositions de T_2]. Cette indépendance serait évidemment assurée s'il existait des observations brutes, qui ne supposent aucune théorie. (...) Admettons cependant, comme semble l'avoir établi l'épistémologie et plus encore l'histoire des sciences, qu'il n'y a pas d'observation brute, c'est-à-dire pas d'observation qui ne se fonde elle-même sur une théorie, il suffit [alors] d'une indépendance au second degré : il faut seulement que les propositions de la théorie qui fondent l'expérimentation [à savoir T_1] soient indépendantes de la proposition qu'il s'agit de tester [à savoir T_2]” [Milner, 1989, p. 127].

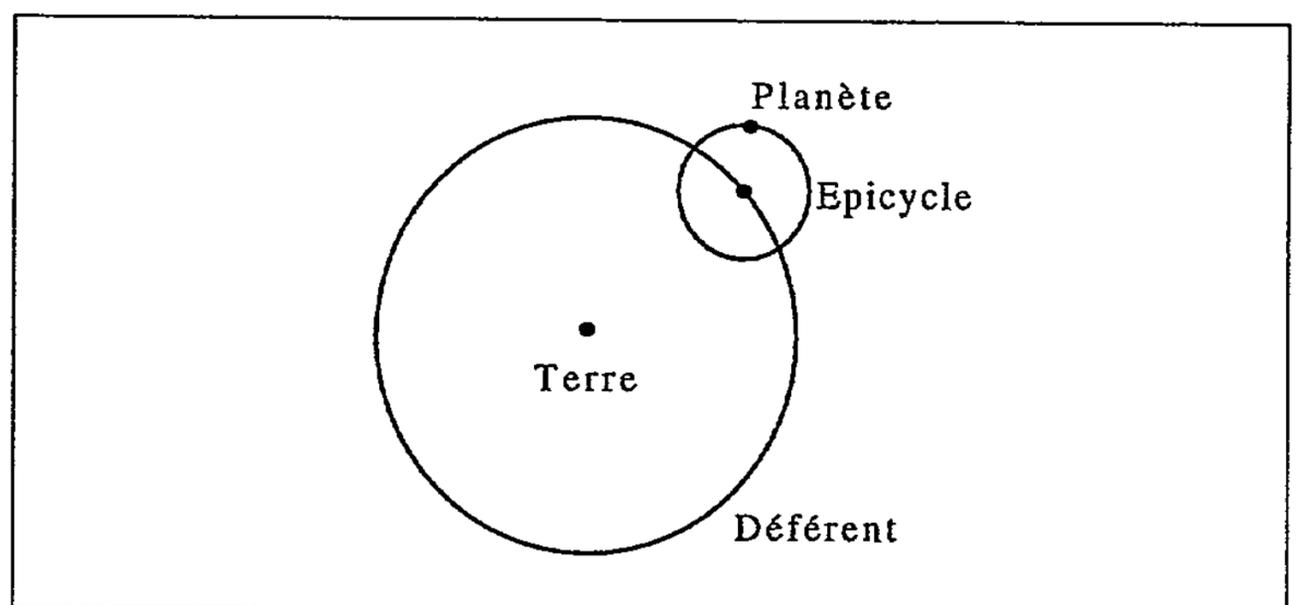
Examinons maintenant les problèmes que soulève la condition d'indépendance des prismes théoriques T_1 et T_2 appliqués aux phénomènes ϕ .

Pour garantir la consistance des pratiques expérimentales, deux schémas d'organisation d'objet *indépendants* portant sur un même matériau empirique sont donc nécessaires. Mais ce n'est pas tout. Comme on a vu, il faut aussi que ces deux schémas se conjuguent dans un cadre théorique global T. Autrement, les déterminations apportées par, mettons, T_2 , ne rencontreraient jamais celles fournies par T_1 , et un “suivi” des phénomènes qualifiés par T_2 à partir du poste d'observation élaboré sur T_1 serait évidemment impossible.

Si, à la suite de Sneed, on définit comme “théorique” un terme tel que “dans toute procédure de détermination effectuée dans une application visée quelconque, la théorie est en tout ou partie supposée valide” [Granger, 1992, p. 264], alors, comme les concepts de T_1 et T_2 sont intégrés dans T, du point de vue de T tous les termes des systèmes de qualification de T_1 et T_2 sont “théoriques”, et, en conséquence, comme le souligne Balzer, la théorie T s'avère non réfutable : “car si T est présupposé dans toute détermination de f_i [terme théorique], comment pouvons nous tester T (dans l'hypothèse que c'est seulement possible sur la base de quelques valeurs concrètement déterminées des fonctions de T, parmi lesquelles f_i) ?” [Balzer in Granger, 1992, p. 264]. La connexion

nécessaire des théories T_1 et T_2 dans un cadre T global semble alors faire ressurgir le problème de la circularité des vérifications. Mais, comme le développe Granger, la notion de “terme théorique” mérite d’être affinée. En effet, comme il a été observé, “(...) la qualification de «théorique» au sens large semble devoir s’étendre à presque tous les concepts d’une théorie scientifique. Tous sont introduits en effet dans un certain système symbolique de représentation de l’expérience, et leur ensemble forme une totalité plus ou moins intégrée” [Granger, 1992, p. 265]. Aussi, la notion de “terme théorique” qui, par exemple, dans la théorie (globale T) de la mécanique classique alloue un même statut aux paramètres cinématiques d’espace-temps (cadre T_1) et à ceux, dynamiques, de force et de masse (cadre T_2), parce qu’ils participent d’un système d’équations unitaire, s’avère par trop généralisante. Certes, tous les concepts d’une théorie (globale) entretiennent des rapports de dépendance, mais à des degrés divers qu’il convient de distinguer clairement. Ainsi, on pourra envisager le système global comme une superposition de couches théoriques. Par exemple, dans la cas de la mécanique classique, la couche dynamique “reposera” sur la couche cinématique, intégrant ainsi dans son cadre de détermination les modes de qualification géométrique sur lesquelles elle prend appui.

Dans cette perspective, plus précisément, G.-G. Granger propose d’introduire des “degrés de théoricité” [*ibid.*] qu’il illustre, entre autres, avec l’exemple du système cosmologique de Ptolémée. On sait que dans le système de Ptolémée, la terre est placée au centre du monde et le mouvement de chaque planète est décrit par la rotation uniforme d’un point qui parcourt un cercle, nommé *épicycle*, — cercle dont le centre est lui-même en rotation uniforme (le cercle parcouru est nommé *déférent*) autour de la terre (cf. la figure ci-dessous).



Dans ce système théorique, il est alors possible de distinguer :

“1° des concepts purement *non théoriques*, *relativement à la théorie en cause* : la terre comme centre immobile, la planète et ses positions angulaires observées. Bien entendu, ces observations peuvent bien dépendre de certaines connaissances théoriques (par exemple d’applications de la trigonométrie)

mais extrinsèques pour la théorie considérée, 2° des concepts auxiliaires «théoriques purs» : la géométrie et l'arithmétique des mouvements sur les cercles (...) qui ne dépendent en rien des phénomènes et relèvent des mathématiques (...), 3° des concepts théoriques propres : l'épicycle comme trajectoire du point représentatif de la planète, le déférent comme trajectoire du centre de l'épicycle (...) [ibid., p. 268].

Dans la hiérarchie des degrés de "théoricité" introduite par Granger, les concepts "non théoriques" le sont, ce point est capital, "relativement à la théorie en cause". Ainsi, la caractérisation d'une planète comme point d'une géométrie d'espace-temps, bien qu'elle participe du système cosmologique global, n'entre pas directement dans les fins descriptives que se fixe la théorie de Ptolémée, à savoir : rendre compte des trajectoires des différentes planètes. De cette façon, la détermination d'une planète par sa position dans une géométrie d'espace relève d'un cadre théorique (T_1 , si l'on reprend les formulations introduites précédemment) *indépendant* "relativement à la théorie en cause" et qui constitue, de ce fait, une base d'observation et d'évaluation consistante de la théorie (T_2) qui décrit les trajectoires comme composition de mouvements uniformes suivant des épicycles et des déférents. De la même façon, dans la mécanique classique le système de l'espace-temps, qui entre dans la composition globale de cette théorie, apporte des qualifications "indépendantes" de celles fournies par les concepts de la théorie dynamique : "les fonctions de masse et de force dans la mécanique classique des particules sont théoriques, alors que les fonctions de position et de temps sont déterminables indépendamment de la théorie" [ibid., p. 264].

En résumé, la validité d'un prisme théorique s'établit donc dans l'adéquation de ses analyses avec d'autres prismes qui appréhendent de façon conjuguée une même matière d'expérience sous des angles différents. Autrement dit, c'est par un jeu de recoupements théoriques que se construit l'objectivité — entendue ici comme instance de légitimation. *La sortie du cercle vicieux qui fait se recouvrir nécessairement analyses et données, s'effectue donc par une confrontation de couplages "empirique" et "théorique"*. Nous reviendrons de façon plus détaillée et plus technique sur les formes théoriques organisant une telle complexion de couples (R_i, T_i). Notons seulement pour clore ce paragraphe que cette conception présuppose le syncrétisme des couplages — syncrétisme nécessairement inaccessible à l'observation et à la théorie puisqu'il est le principe de leur possibilité, et qu'il faudra bien considérer comme le point aveugle de toute méthodologie.

3 — La charpente logique des sciences empiriques

3. 1 — Les sciences empiriques rencontrent la réalité dans l'expérience : la légitimité des appareils théoriques s'affirme au regard de

résultats d'expérimentation, et les constats d'observations sont les seuls garants de la pertinence des caractérisations du monde empirique. La réalité empirique, en tant qu'elle relève d'une saisie conceptuelle, s'identifie donc à un fonction de contrôle portant sur les systèmes de qualification d'une classe donnée de phénomènes. C'est dans les "(...) exigences de la pratique surgies de l'expérience purement scientifique ou d'applications techniques concrètes" [Popper, 1959, p. 29] que résident les conditions nécessaires de rigueur auxquelles se soumettent les productions de la pensée et qui permettent "de décider de la vérité ou de la fausseté des élaborations théoriques" [*ibid.*, p. 24].

L'incorporation de la dimension empirique aux formes internes (logiques) des dispositifs théoriques va s'opérer sous le mode d'une double spécialisation. D'un côté, la réalité, conçue comme instance de légitimation mobilisant l'expérience, va déterminer des architectures théoriques conforme à son principe, c'est-à-dire des architectures articulant la méthode de contrôle par expérimentation, de l'autre côté, les dispositifs théoriques, dont la rationalité interne procède de purs schémas déductifs, vont spécialiser la portée de la procédure d'évaluation. Des contraintes d'assimilation entre la réalité empirique et les schémas d'organisation théorique découlent alors les caractéristiques générales d'architecture des systèmes régissant "une méthode déductive de contrôle" [*ibid.*, p. 26].

3. 2 — Du premier côté, celui de la réalité expérimentale, la validité des observations et des résultats d'expérimentation est bornée au moment et au lieu particuliers de leur constat : "il est clair (...) que l'exposé d'une expérience (...) n'est d'abord qu'un énoncé singulier et non universel" [*ibid.*, p. 24]. Aussi, toute inférence inductive étant exclue du fait des "difficultés insurmontables" [*ibid.*, p. 25] que suscite ce mode de raisonnement, les enchaînements logiques s'amorçant sur les données toujours singulières de l'expérience ne pourront jamais aboutir à des énoncés universels. En d'autres termes, le critère d'évaluation empirique ne permet pas de valider des propositions à portée universelle : "les théories ne sont jamais vérifiables empiriquement" [*ibid.*, p. 37].

Tout à l'inverse, seule la fausseté des systèmes théoriques est effectivement démontrable, et la procédure de légitimation empirique s'avère donc essentiellement dissymétrique : la justesse et la fausseté d'une théorie ne sont pas des pôles symétriques et également accessibles. En effet, la connexion déductive qui peut être établie entre des prémisses relatant des constats d'expérience, c'est-à-dire des "énoncés singuliers se rapportant à l'événement particulier en question" [*ibid.*, p. 58], et des énoncés d'un niveau d'universalité supérieur est le *modus tollens*, à savoir une implication prouvant la fausseté d'une hypothèse (universelle) à partir de la négation assertée d'une de ses conclusions (particulières) :

“cette manière de prouver la fausseté d'énoncés universels constitue la seule espèce d'inférence strictement déductive qui procède, pour ainsi dire dans la direction inductive, c'est-à-dire qui va des énoncés singuliers aux énoncés universels” [*ibid.*, p. 38]. L'application de la règle du *modus tollens*, qui débute, lorsqu'elle est possible, sur les données initiales de l'expérience, débouche donc sur la falsification d'un système d'hypothèses théoriques.

La réalité empirique, dans son incorporation à la pensée logique, se manifeste donc comme une instance d'évaluation à portée négative. La réalité empirique *n'est autre* qu'une modalité de réfutation des montages théoriques et, partant, une théorie embrassant cette réalité “(...) doit pouvoir être réfutée par l'expérience” [*ibid.*, p. 37].

3.3 — L'intégration, sous la forme d'énoncés singuliers, des certitudes d'expérience dans la charpente logique des théories scientifiques confère donc une portée “négative” à la méthode de “mise à l'épreuve” [*ibid.*, p. 29]. Inversement, il faudra examiner quelle complexion interne doit vérifier un système théorique pour assurer l'applicabilité de la procédure de falsification. Autrement dit, on s'interrogera sur la forme et l'organisation des énoncés qui rendent compte d'un matériau d'observation pour qu'ils puissent servir de “prémises dans les inférences falsifiantes” [*ibid.*, p. 40]. De tels énoncés portent le nom d' “énoncés de base” : “ce que j'appelle «énoncé de base» (...) est un énoncé qui peut servir de prémisse dans une falsification empirique ; en bref, c'est l'énoncé d'un fait singulier” [*ibid.*, p. 40].

Le problème ici soulevé est intitulé par Popper “problème de la base empirique” [*ibid.*, p. 39 et 92-111]. C'est le problème du “(...) caractère empirique des énoncés singuliers et [de] la manière de les soumettre à des tests” [*ibid.*, p. 40]. Problème absolument central puisque “(...) la question de la falsifiabilité des théories se ramène à celle de la falsifiabilité de ces énoncés singuliers auxquels j'ai donné le nom d'énoncés de base. Mais quelle espèce d'énoncés singuliers ces énoncés de base constituent-ils ? Comment peuvent-ils être falsifiés ?” [*ibid.*, p. 92].

Le problème de la base empirique comporte au moins trois facettes. La première concerne la nature logique des énoncés singuliers qui rapportent des constats d'observation et qui entrent dans les raisonnements falsificateurs. La seconde à trait à l'irréductible hiatus (discuté précédemment) entre les données de l'expérience “concrète” et les énoncés y référant suivant les formes d'un système théorique particulier. La troisième facette est relative à l'organisation interne d'une théorie empirique, *i. e.* d'un système susceptible d'être soumis aux épreuves falsifiantes, autrement dit, d'un “système réfutable” [*ibid.*, p. 80]. Nous verrons que ces trois facettes, qui vont être examinées tour à tour, se recoupent largement.

3. 3. 1 — La nature logique des énoncés de base se déduit à l'examen des inférences falsifiantes. Comme on a vu, celles-ci suivent la règle du *modus tollens* : soit L une loi universelle, I des conditions initiales d'expérience, C les conclusions logiques de l'application de L à I . Supposons que la manipulation expérimentale reproduisant les conditions I établit (suivant des modalités à discuter) la fausseté de C . Cela veut dire que, dans le contexte théorique choisi, l'énoncé $\sim C$ est asserté. La configuration symbolique qui relate cette situation est la suivante : $[(L[I] \Rightarrow C) \& \sim C]$. Le schéma déductif du *modus tollens* permet alors d'asserter $\sim L[I]$, en d'autres termes, permet de falsifier le dispositif théorique.

Or ce mode de raisonnement postule la réalisation conjointe de C et $\sim C$: le schéma inférentiel du *modus tollens* ne peut, en effet, être opérant que si les énoncés en contradiction coexistent à un même niveau d'organisation et de fonctionnement logiques. La réfutation de $L[I]$ nécessite donc les assertions simultanées de C et $\sim C$. Le mode de légitimation négative qu'est la procédure de réfutation suppose donc un cadre de concepts et d'opérations où les énoncés mutuellement incompatibles sont acceptés sur un même plan.

Cela signifie d'abord qu'une théorie empirique doit être synthétique, "(...) de manière à pouvoir représenter un monde possible non contradictoire" [*ibid.*, p. 36] : C et $\sim C$ sont tous deux des énoncés synthétiques, c'est-à-dire des énoncés logiquement possibles. Ils ne sont intrinsèquement ni vrai ni faux, ou, dans les termes de l'empiricité qu'il modélisent, ni nécessaires ni impossibles. Ce n'est qu'en regard de conditions particulières d'expérimentation qu'ils s'investissent d'une valeur de vérité. "Le système des énoncés de base doit (...) inclure tous les énoncés singuliers non-contradictaires ayant une forme logique déterminée ; tous les énoncés factuels singuliers concevables en quelque sorte. Le système des énoncés de base contiendra donc beaucoup d'énoncés incompatibles" [*ibid.*, p. 83]. Plus précisément, l'espace des énoncés de base est l'espace d'un possible empirique dans le cadre duquel les analyses théoriques vont être confrontées aux constats d'expérimentations. Le système théorique divise l'espace des énoncés de base en deux sous-classes mutuellement exclusives regroupant respectivement les énoncés acceptés et les énoncés rejetés par la théorie, c'est-à-dire "[d'une part] la classe de tous les énoncés de base avec lesquelles elle est en contradiction (ou qu'elle exclut ou défend) et que nous appelons la classe des falsificateurs virtuels de la théorie, et [d'autre part] celle des énoncés de base avec lesquelles elle n'est pas en contradiction (ou qu'elle permet)" [*ibid.*, p. 84]. Une théorie est donc falsifiable si "la classe de ses falsificateurs virtuels n'est pas vide" [*ibid.*, p. 84]. L'observation d'événements empiriques relatés par des énoncés de base falsificateurs déclenche alors la procédure logique de réfutation.

Pour ce qui concerne la forme logique des énoncés de base, elle dérive assez directement de leurs finalités représentatives et fonctionnelles. Rappelons que les énoncés de base, d'une part, relatent des constats d'expérimentation et, dès lors, directement corrélés à des faits d'expérience, ils présentent par nature un caractère singulier qui les démarque des lois universelles. D'autre part, ils constituent les prémisses d'inférences falsifiantes. D'où les deux conditions auxquelles doivent satisfaire les énoncés de base : "(a) d'un énoncé universel sans conditions initiales, il n'est pas possible de déduire un énoncé de base. D'autre part, (b) un énoncé universel et un énoncé de base peuvent se contredire mutuellement" [*ibid.*, p. 100-101]. Il s'ensuit que les énoncés de base "doivent avoir la forme [logique] d'énoncés existentiels singuliers" [*ibid.*, p. 101].

3.3.2 — Il faut maintenant éclaircir le lien qui existe entre les énoncés de base qui relatent, dans un cadre conceptuel donné, certains événements observés et ces événements en tant que données empiriques factuelles.

Suivant Popper, en plus des exigences formelles mentionnées ci-dessus, un énoncé de base doit "satisfaire à une exigence matérielle, à savoir une exigence relative à l'événement qui, comme l'énoncé de base nous le dit, a lieu à l'endroit *k* : Cet événement doit être *observable*, c'est-à-dire [qu'il doit pouvoir être soumis] à des tests intersubjectifs faisant intervenir l'«observation». Puisqu'il s'agit d'énoncés singuliers, cette exigence ne peut évidemment se rapporter qu'à des observateurs placés dans l'espace et le temps de manière appropriée" [*ibid.*, p. 102]. Plus succinctement, "les énoncés de base sont (...) des énoncés affirmant qu'un événement observable a lieu dans une région particulière déterminée de l'espace et du temps" [*ibid.*, p. 103]. Ces deux citations introduisent trois notions qui caractérisent les énoncés de base et qui demandent à être précisées dans leur contenu ainsi que dans leur rapport fonctionnel à la théorie testée. Ces trois notions, qui s'enchaînent naturellement, sont : l'intersubjectivité, l'observabilité et l'espace-temps.

Les énoncés de base constituent donc les énoncés "les plus facilement testables intersubjectivement", ce qui signifie que ce sont des propositions dont différents observateurs s'accordent à reconnaître qu'elles décrivent de façon appropriée certains phénomènes auxquels ils prêtent attention. En d'autres termes, la notion d'*intersubjectivité* désigne avant tout le fait d'un consensus ou d'une convention concernant la qualification de certaines données d'expérience. Ceci est très clairement exprimé par Popper : les énoncés de base sont "(...) des énoncés sur l'acceptation ou le rejet desquels les divers chercheurs peuvent s'entendre" [*ibid.*, p. 104] ou encore "[l'] acceptation des énoncés de base résulte d'une décision ou d'un accord et à cet égard ces énoncés sont des conventions" [*ibid.*, p. 105]. Aussi, c'est le principe de l'intersubjectivité des déterminations

apportées aux phénomènes empiriques qui fonde la validité de leur conversion en termes intellectifs.

Mais l'intersubjectivité qui préside au rapport de correspondance entre les énoncés de base et les factuelités empiriques présuppose que ces dernières suivent des *modes d'organisation* intersubjectifs. En effet, pour qu'un consensus soit possible sur des faits, pour que des faits puissent être effectivement "*observables*" et "*constatables*", que ce soit, par exemple, des faits de mouvement, de couleur ou de température, il est nécessaire que le matériau empirique donné à l'observation se manifeste par des grandeurs stables, reproductibles et réglées, susceptibles alors de faire l'objet d'une reconnaissance partagée — ou d'un désaccord motivé. Aux fondements d'une appropriation intersubjective des phénomènes se trouvent donc à l'œuvre des modalités d'objectivation, plus ou moins explicites sans doute, mais toujours régulatrices et partagées. Ainsi, les objets en mouvement peuvent relever des formes de l'intuition sensible, les couleurs, d'une sémiotique de la perception ou, de façon plus élaborée, d'une théorie physique des ondes électromagnétiques, et la température, d'une appréhension spontanée intéroceptive ou de la thermodynamique. À chaque fois, donc, les caractères intersubjectifs de l'événement "observé" mobilisent certaines formes d'objectivation.

On comprend alors la place centrale accordée à l'observation dans *l'espace et le temps*, c'est-à-dire à la qualification suivant les formes de l'intuition externe et interne. C'est que celles-ci constituent par excellence des modes d'objectivation intersubjectifs. Mais la conception de Popper dépasse cette perspective encore par trop psychologisante : il ne saurait être question, sous peine de faire ressurgir les apories du psychologisme, de comprendre les énoncés de base comme des énoncés de perception — quand bien même cette perception serait réglée suivant les formes de l'intuition pure. Aussi, l'observation intersubjective dans l'espace et le temps doit reposer sur un ordre d'objectivité d'un niveau supérieur, et c'est à cet endroit que Popper signale expressément que le concept d'événement observable doit être utilisé "(...) de telle façon que l'on pourrait aussi bien le remplacer par «un événement impliquant la position et le mouvement de corps physiques macroscopiques»" [*ibid.*, p. 102]. Autrement dit, comme le formule A. Boyer, "Popper, d'accord en cela avec Neurath, tient que les énoncés de base doivent être exprimés en langage physicaliste : c'est-à-dire que nous testons nos théories (...) en dérivant à partir d'elles des énoncés décrivant le comportement d'objets physiques" [Boyer, 1994, p. 25]. Les énoncés de base sont donc des énoncés théoriques. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? on sait que l'épistémologie a conclu définitivement sur l'impossibilité d'une observation "neutre". À son tour Popper ne manque pas de signaler l'absence de délimitations marquées entre les observations dites brutes et les analyses théoriques : "presque chacun de nos énoncés transcende

l'expérience. Il n'y a pas de ligne de démarcation précise entre un "langage empirique" et un "langage théorique" ; *nous sommes constamment en train de faire des théories* même lorsque nous formulons l'énoncé singulier le plus banal" [Popper, 1959, p. 431]. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Popper choisisse comme énoncés de base des "(...) énoncés relativement riches théoriquement comme «un courant théorique de 15 Ampères est passé»" [Bouveresse, 1978, p. 15]. En définitive, les énoncés de base sont des propositions empiriques formulées suivant les catégories et les formes d'un certain prisme théorique mais suffisamment particulières, *i. e.* relatant un événement bien circonscrit dans l'espace et le temps, pour qu'elles puissent faire l'objet d'une entente commune — au moins temporaire puisque, administrées par des préceptes théoriques, leur validité est toujours sujette à caution. Autrement dit "les énoncés de base sont des hypothèses comme les autres, mais d'un niveau de généralité peu élevé" [Boyer, 1994, p. 26].

Cette conception des énoncés de base, si elle apporte une solution au problème de la connexion entre les propositions théoriques et les constats d'expérience, requiert toutefois encore quelques éclaircissements. Car introduite sans plus de précisions, elle semble bien tomber dans le cercle de l'autocohérence : celui-ci se refermant dès que l'observation qui doit falsifier une théorie est conditionnée par cette dernière — et on sait que les énoncés d'observation (*i. e.* de base) ont justement le statut d'énoncés théoriques. La réponse à un tel risque de circularité est des plus directes : *elle consiste "simplement" à produire les énoncés de base à l'extérieur du cadre théorique à tester.* Voyons plus précisément quelles en sont les modalités.

Comme les énoncés de base servent de prémisses dans les inférences falsifiantes, il est exclu que les observations qu'ils relatent procèdent du seul système descriptif de la théorie à tester. Cette impossibilité a une double raison. D'une part, une raison interne : comme, par construction, dans l'espace des énoncés de base, qui comporte des paires d'énoncés incompatibles, la théorie prend en charge des événements qui la contredisent, il en découle que les énoncés de base sont formulés suivant des modalités indépendantes des formes de la théorie mise à l'épreuve, autrement la théorie serait auto-contradictoire. D'autre part, une raison externe : on a vu que si les énoncés les plus "proches de l'expérience" sont construits suivant les seuls concepts du dispositif théorique, les constats d'observation qu'ils expriment seront nécessairement conformes à l'ordre dont ils procèdent et, partant, aucune falsification ne sera possible. Aussi, comme les énoncés de base constituent des propositions théoriques, on conclut que les formes théoriques qui les articulent sont des formes indépendantes de celles de la théorie qu'ils sont susceptibles de falsifier.

Il s'ensuit que les énoncés de base, qui seront intersubjectivement acceptés ou rejetés au regard des résultats d'expérimentation, figurent

comme des éclairages complémentaires à l'optique de la théorie testée. Les énoncés de base introduisent dans le dispositif théorique évalué une dimension de factualité dont la systématique procède d'un ordre constitué par ailleurs — et c'est ainsi que leur nature synthétique se trouve assurée, puisque dans cette dimension connexe, et suivant l'optique de la théorie considérée, tous les événements sont bien logiquement possibles. En conséquence, comme les énoncés de base fournissent les prémisses des inférences falsifiantes, la "réalité" des sciences empiriques, qui est une procédure de réfutation, se compose au croisement de régions d'objectivité : un système théorique trouve son objectivité dans ses recouvrements avec d'autres optiques théoriques : "De façon générale, la combinaison du réseau de confirmations mutuelles et de l'instance de l'observatoire [*i. e.* la procédure d'expérimentation] constitue ce qu'on appelle souvent la positivité des sciences de la nature" [Milner, 1989, p. 133]. C'est ainsi qu'une théorie empirique échappe au cercle vicieux de l'auto-satisfaisabilité : la nature des énoncés de base est par construction telle qu'ils font intervenir des formes d'objectivité sécantes — formes d'objectivité sur la base desquelles des protocoles expérimentaux à visée falsifiante peuvent effectivement être élaborés. En somme, pour que la réfutation soit possible, "(...) il convient que l'outillage expérimental jouisse d'une indépendance logique à l'égard des propositions soumises au test" [Milner, 1989, p. 127].

Très généralement, on retiendra que l'accès aux objectivités d'une région de phénomènes empiriques suppose l'intrication de celle-ci avec au moins un autre espace de factualités, et que dans cet espace "externe" résident les éléments d'une reconnaissance réaliste (rappelons que "le réalisme doit être entendu seulement comme une doctrine de la réfutabilité" [Popper, 1959, p. 164]) de la région examinée. Autrement dit, la connaissance dans les sciences expérimentales se construit comme un équilibre entre modes d'objectivation (*i. e.* entre formes théoriques) : les différents couples "Réalité" (empirique)/Théorie qui s'entrecroisent dans l'expérience sont tour à tour choisis comme base de légitimation, c'est-à-dire comme espace de formulation des énoncés de base, des couples qui leur sont appariés et qui, tour à tour aussi, constituent les théories à tester.

3. 3. 3 — On peut maintenant donner une caractérisation détaillée de l'architecture d'une théorie "réfutable". Cette architecture définit la "grille de référence" sur la base de laquelle les modalités d'analyse et de légitimation de la linguistique doivent être évaluées.

On a vu que la réfutabilité (*i. e.* le rapport à l'empirique) est fondée sur une classe particulière de propositions théoriques, intitulées "énoncés de base", qui présentent les propriétés d'être singulières, synthétiques, et de relever d'une région d'objets sécante à celle de la théorie testée. Autrement dit, les énoncés de base sont des propositions qui qualifient un

certain matériau empirique, soumis à une analyse théorique, suivant des formes d'objectivité recoupant celles que la théorie en question élabore. En référence à la mécanique analytique, un tel espace, qui regroupe l'ensemble des possibilités événementielles de la région d'objectivité croisant celle qui fait l'objet d'une théorisation, sera dénommé *espace de phases*, et il constitue la caractéristique fondamentale des théories réfutables. C'est par rapport à cette composante architecturale centrale, que constituent les espaces de phases, que l'on examinera les méthodologies linguistiques.

4 — Sur l'architecture des théories linguistiques

4.1 — Sur l'expérimentation linguistique

Dans le champ linguistique, les principaux protocoles d'expérimentation qui font apparaître la systémativité, ces protocoles qui, corrélativement, guident la qualification des données empiriques, sont les épreuves de commutation et de recevabilité (couple possible/impossible en langue). Mais il se trouve que ces deux protocoles de "qualification" ne sont pas de la même nature que ceux qui administrent la détermination des phénomènes physiques. Alors que les régularités du monde physique (régularités de mouvement, par exemple) sont des régularités *qualifiées dans un système d'organisation constitué indépendamment* (du moins en partie) de la théorie discutée (très exactement, il s'agit, on l'a vu, d'un espace de phases), et sur la base duquel une théorie peut être réfutée ou provisoirement validée, les régularités que manifestent les phénomènes linguistiques, à savoir les produits des épreuves de commutation ou des tests de recevabilité, relèvent d'un ordre d'objectivité spécifiquement linguistique : *ce sont des phénomènes langagiers*.

Ainsi, on vu précédemment que la procédure de commutation fait appel à des déterminations *en langue* (déterminations dans le plan adjoint à celui auquel elle est appliquée), et la situation est la même avec le différentiel de recevabilité. En effet, l'assignation de l' «astérisque» (qui note l'agrammaticalité ou l'asémantivité, c'est à dire des *déterminations* du *phénomène* de la recevabilité d'un énoncé) est partie prenante d'un travail de mise en forme de l'empirique conditionné par certaines options théoriques (notamment l'opposition compétence/performance). Ainsi, "la valeur [d'un énoncé] quant au différentiel grammatical ne peut être saisie comme la position d'une étoile à l'aide d'une lunette" [Milner, 1989, p. 136] et, en conséquence, pour la grammaticalité comme pour la sémantivité, "il semble [bien] impossible de trouver une source qui ne soit pas la théorie elle-même" [Berendonner, 1983, p. 27].

Il importe, sur ce point, d'apporter un complément de précision : si le jugement d'acceptabilité grammaticale ou sémantique est le plus manifeste dans l'activité grammaticale (dont il est d'ailleurs le fondement) — celle-ci consistant à rendre compte de la bonne formation catégorielle des énoncés *déliés des situations singulières de leur énonciation* (i. e. des phrases "en compétence") —, on ne peut toutefois ignorer que la recevabilité concerne aussi, et primordialement, les énoncés en contexte (l'activité grammaticale constituant en tout état de cause un contexte spécifique). Ainsi, comme le développe R. Martin, "les phrases ne sont pas seulement plus ou moins conformes à la grammaire de la langue et aux exigences de la construction sémantique. Elles s'adaptent aussi plus ou moins harmonieusement au contexte où on les fait apparaître. Il importe ainsi de compléter la notion d'*acceptabilité* (grammaticalité et sémantité) par celle de *cohésion* : la cohésion détermine l'appropriation d'une phrase bien formée à un contexte (...). Au demeurant, la cohésion textuelle, propre à la composante discursive, se complète, dans la composante pragmatique, par les exigences de la cohérence. Celle-ci fait intervenir le contexte dans un sens plus large, c'est-à-dire la situation extra-linguistique et les connaissances d'univers" [Martin, 1992, p. 227-228]. Aussi, et pour autant que les concepts de grammaticalité, de sémantité, de cohérence, de cohésion... ne sont pas des concepts vides, les jugements de recevabilité qui expriment l'acceptation, le rejet ou l'embarras ressenti face à un énoncé, doivent donc être reconnus comme d'authentiques *phénomènes langagiers*, intuitivement observables, et, par voie de conséquence, doivent être pris en charge *en tant que tels* dans les différents montages théoriques.

Ces observations ont deux conséquences importantes, dont il conviendra de tenir compte dans l'édification d'une théorie linguistique et l'élaboration de l'objectivité en langue.

— *D'une part* : on ne peut observer en langue de *systematicités déterminées indépendamment* du filtre d'une théorie linguistique. Aussi, comme l'observation de toute forme de régularité ou d'identité suppose un système précis de qualifications dont on sait qu'il ne saurait, pour des raisons de bouclage, être d'ordre linguistique, les phénomènes langagiers ne peuvent être approchés sous l'angle de la régularité de leur comportement, de leur identité ou de leur similarité apparentes. De cette façon, s'il est légitime de prendre en considération un jugement comme "(...) *Pierre aime Marie* est une phrase du même type que *le garçon frappe le ballon* (...)" [Ruwet, 1967, p. 42], il faut néanmoins admettre que ce jugement ne procède pas d'une démarche théorique rigoureuse, dans la mesure où le prédicat " P_1 est une phrase de même type que P_2 " ne relève pas d'un système de qualifications *explicite* et *externe* à la théorie linguistique.

— *D'autre part* : les grandeurs linguistiques présentent une complexion "pluri-régionale" et les protocoles d'expérimentation sont la version opératoire de certains régimes de structuration des objets linguistiques. En effet, les effets des protocoles variationnels s'actualisent nécessairement dans une région de phénomènes distincte de celle où est appliqué le protocole. Ainsi, par exemple, des alternances dans le plan de l'expression produisent (ou non) des effets dans le plan du contenu, et la substitution de deux morphèmes se traduit (ou non) par une variation, dans une sorte de "méta-région" à déterminer, de la valeur de recevabilité d'un énoncé. Par ailleurs, comme l'assignation d'une propriété linguistique dans une région de phénomènes donnée (par exemple, la substance du contenu) dépend des identités des phénomènes d'autres régions, on doit conclure que les identités des différentes régions impliquées dans la constitution de l'objet linguistique sont fonctionnellement appariées et qu'elles participent d'une structure globale commune.

— *En conclusion*, les protocoles d'expérimentation en linguistique ne permettent pas, en toute rigueur, d'approcher l'identité des phénomènes empiriques mais nous informent avec certitude sur la *complexion structurale de l'objet linguistique en général* : la systématisme à laquelle les protocoles donnent accès n'est pas une systématisme de comportements manifestés (ce qui, on le sait, requiert un "espace de phases") mais une systématisme d'organisation interne, à savoir le fait d'une *complexion fonctionnelle pluri-régionale*. Nous y reviendrons plus avant. À ce titre, on notera que l'on retrouve ainsi le "théma" de la nature duale du signe linguistique (parmi mille autres, citons Hagège : "la propriété cardinale du signe est la même qui fait tout le mystère des langues en tant qu'organismes investissant la substance phonique par l'intention de signifier, ou faisant, de la matérialité des sons, surgir le sens : signifiant et signifié sont absolument indissociables et ne peuvent d'aucune manière être conçus séparément. (...) Ainsi, pour un même signe, le signifiant, quelle que soit sa forme, et le signifié, quel que soit son domaine, sont, par l'effet des structures de la langue qui les contient, deux faces constitutivement solidaires d'une même réalité" [Hagège, 1985, p. 131]). Mais il faudra maintenant envisager d'enrichir cette complexion duale d'une nouvelle composante relative aux phénomènes de recevabilité.

4. 2 — Substance en langue.

Pour aussi rudimentaires et rebattues qu'elles soient, ces premières observations offrent néanmoins l'intérêt d'introduire directement à quelques problèmes centraux de la linguistique, problèmes "persistants" qui touchent aux rapports entre *forme* et *substance*. Il sera utile d'apporter tout de suite quelques précisions sur ces deux notions fondamentales.

On suivra la conception que Hjelmslev résume par la formule “ce qui d’un point de vue est «substance» devient «forme» d’un autre point de vue” [Hjelmslev, 1943, p. 103]. Précisément, on appellera *forme* tout système réglé et consistant de rapports internes, et, par *substance*, on entendra ce qui est “complémentaire” à la forme — cela de deux façons possibles. Soit “complémentaire” par rapport à un niveau de la procédure d’analyse. C’est le cas lorsque la qualification d’un phénomène est encore inachevée ; le “complémentaire”, c’est-à-dire la partie de structure qui reste à être enregistrée par la procédure, constitue alors une *substance* en regard de la forme déjà relevée. Soit “complémentaire” par rapport à une modalité d’analyse particulière qui a pour but de caractériser dans une matière phénoménale donnée un certain type d’objectivité. Ainsi, les qualifications d’un même phénomène suivant les formes théoriques *A*, *B* ou *C* constituent une substance pour l’optique de la science *D*. En résumé, et de façon générale : “tout ce qui n’est pas compris dans [la] «forme», mais qui de toute évidence appartiendrait à une description exhaustive de l’objet étudié, est relégué à une autre hiérarchie [*i. e.* une autre forme] qui par rapport à la “forme” joue le rôle de “substance” [Hjelmslev, 1971, p. 56]. On parlera, dans le premier cas, de *substance d’analyse*, et, dans le second, de *substance empirique* ou *substance d’expérience* (la *substance* sans qualification désignera par la suite la *substance empirique*).

Par le biais de ces deux notions fondamentales de la linguistique, on rejoint alors la problématique des espaces de phases précédemment introduite. En effet, on sait qu’un espace de phases relate un croisement de régions d’objectivité : c’est une région d’organisation d’objets “connexe” à celle qu’élabore un système théorique. En d’autres termes, l’espace de phases qualifie une certaine substance (empirique) d’objet relativement à un prisme de formes théoriques donné. Pour résumer, la théorie détermine une certaine *forme*, et le complémentaire formé suivant d’autres modalités est la *substance* qui, dans le cadre problématique des sciences expérimentales, se trouve théorisée sous le concept d’espace de phases.

La question de la compatibilité des formes théoriques de la linguistique avec la charpente logique des théories à base empirique se reformule alors, suivant les termes propres de la linguistique, comme une question sur *l’existence d’une substance de langue*, à savoir : est-ce que les grandeurs linguistiques sont dotées d’une substance ? au sens où celles-ci seraient toujours porteuses des caractéristiques d’une région d’objectivité connexe — tout comme la notion de masse est traversée des dimensions de l’espace-temps dont participent les phénomènes qu’elle qualifie.

Or, en se tenant aux acceptions précises conférées aux notions de *forme* et de *substance*, il semble confirmé que *les grandeurs de langue sont des grandeurs sans substance* : les grandeurs de langue ne sont pas

conjuguées à des modalités d'organisation indépendantes qui constitueraient la substance des identités (de forme) linguistiques. Autrement dit, il se trouve que la linguistique est une science *isolée face à son objet* : elle est seule à entreprendre les phénomènes où l'intuition reconnaît une nature langagière : "quelle autre science que la linguistique parlera du groupe nominal ? (...) quelle autre science que la linguistique parlera du mot *homme*, du mot *le*, du phonème /p/, etc. ?" [Milner, 1989, p. 131] — ce qui signifie que ces phénomènes ne relèvent pas d'autres schémas de régulation, *i. e.* d'autres régions d'objet, que ceux de l'ordre langagier. Suivant les termes de J.-C. Milner, la linguistique est donc "*scientia unica*" : "Non seulement elle ne peut s'appuyer sur aucune autre science logiquement antérieure et localement indépendante pour construire un observatoire, mais, plus généralement, aucune autre science qu'elle-même ne parle des données qui lui sont pertinentes" [*ibid.*, p. 131].

Ici, et au risque de se répéter, il convient d'être très précis. Ce qui est affirmé, ce n'est pas que les grandeurs linguistiques restent irrémédiablement extérieures à toute "matière" psychique, représentationnelle... (*i. e.* à toute "substance" au sens vague) distincte de l'ordre langagier, ou qu'elles n'investiront et n'informeront jamais quelque région de factnalités cognitives, mais qu'elles ne sont pas *spécifiquement dotées* d'une substance, c'est-à-dire qu'il ne leur est pas adjoind une qualification d'objet en partie indépendante de la dimension strictement langagière.

Comme, dans leur constitution interne, les phénomènes linguistiques ne sont donc traversés d'aucun principe de formation extra-linguistique, soit encore, comme ils ne peuvent être appréhendés en tant que substance d'une forme linguistique, *il s'ensuit que les théories linguistiques ne satisfont pas aux conditions de structure des sciences empiriques* (*i. e.* des théories réfutables) : les phénomènes langagiers ne se prêtent à aucune caractérisation extra-linguistique qui permettrait de les "observer", c'est-à-dire qui permettrait de suivre leur comportement indépendamment des formes régulatrices d'une théorie donnée : "aucune évidence indépendante, fondée dans une discipline psychologique extérieure à la linguistique ne saurait falsifier ni réfuter ni confirmer la moindre proposition linguistique" [Milner, 1981, p. 411].

En conclusion, comme les grandeurs langagières ne participent pas d'une "région transverse" détenant une forme d'organisation autonome, autrement dit, comme elles ne se prêtent pas au mode d'organisation d'un espace de phases, les théories linguistiques contreviennent donc aux conditions d'architecture des sciences empiriques et sont des théories *non réfutables*.

L'absence de substance linguistique, ou l'impossibilité de construire un espace de phases, fournit donc une caractérisation précise de l'écueil de circularité auquel est confrontée la linguistique : décidant en toute

indépendance des propriétés et des régularités destinées à objectiver ses données, et ne pouvant corroborer ses analyses par des éclairages d'optiques transverses, les modèles de la linguistique se voient constamment confrontés au problème de l'auto-satisfaisabilité — les objets d'expérience que ces modèles instituent validant toujours les analyses qu'ils dirigent aussi. Si l'on accepte les termes de cette évaluation, il faut donc conclure sur le caractère non réfutable des analyses linguistiques. Comme la connaissance linguistique ne recoupe aucune région d'organisation au lieu de laquelle certains paramètres peuvent valoir comme référence empirique autonome : comme *entité primordiale* dont les traits extrinsèques fournissent cette manifestation stabilisée que requiert une observation expérimentale indépendante de la grille théorique à tester, la linguistique affiche donc les traits d'un système non-falsifiable.

Mais si ces conclusions — négatives quant à la portée réelle du savoir linguistique ou quant à la rationalité intrinsèque de l'objet langue —, semblent incontestables, elles doivent toutefois être nuancées. Car il faut bien admettre que les phénomènes langagiers ne se prêtent pas à n'importe quel discours, ils imposent à l'expérience quelques grands régimes d'organisation auxquels les approches théoriques ne peuvent que se conformer. En effet, comme il a déjà été observé, la procédure de commutation et le test de recevabilité révèlent le fait d'une constitution complexe de l'objet linguistique : *celui-ci s'élabore au carrefour de différentes régions de factualité* : les plans de l'expression, du contenu et de la recevabilité. Comme le souligne Hjelmslev, les certitudes "tangibles" de la linguistique doivent donc être cherchées ailleurs que dans les manifestations en parole ; elles relèvent d'un ordre supérieur aux phénomènes empiriques : *ce sont des certitudes de structure* — parce que, à travers les productions immédiatement observables des manipulations variationnelles, ce sont les régimes d'organisation en langue qui se manifestent. Aussi, les formes langagières se présentent bien comme "des faits à la fois généraux et apostérieurs, à la fois abstraits et objectifs" [Hjelmslev, 1971, p. 137], et, partant, "la structure de la langue s'impose immédiatement à l'esprit observateur et a donc tous les caractères d'un objet empiriquement accessible. (...) C'est ainsi que quelques grandes catégories simples, abstraites et fondamentales de la structure linguistique ont été reconnues de bonne heure et pour ainsi dire immédiatement (...). On a pu les préciser plus tard et pourra encore les préciser ; on les a reconnues par le fait même qu'elles s'imposent. Il y a certaines évidences primitives sur lesquelles on ne ferme pas les yeux" [*ibid.*, p. 138].

Il faudra maintenant situer avec précision la position et le rôle de ces régimes d'organisation dans la rationalité des systèmes linguistiques, et tout particulièrement, envisager³ la possibilité d'une instance de légitimation "affaiblie". Ce sera l'objet de la section suivante.

³Pour sortir du cercle de l'autosatisfaisabilité, J.-C. Milner [1989] développe une épistémologie "du dispositif" où la formulation de contraintes "suffisamment restrictives pour que n'importe quelle conjecture [ne] soit pas licite" [*ibid.*, p. 171] contribue à "éliminer la fantasmagorie" [*ibid.*, p. 174].

4.3 — Instances de légitimation et de constitution en langue

On a vu que certains des régimes fondamentaux des structures langagières opèrent au carrefour de différentes régions de factualité pour y établir des identités de langue mutuellement dépendantes. On sait aussi que ces régimes ne peuvent donner lieu, dans leur version opératoire, à des protocoles d'expérimentation valant comme d'authentiques instances de légitimation — parce que celles-ci sont fondées en raison et en pratique (consistance logique et effectivité opératoire) sur un espace d'objectivité sécant, et que la linguistique est "*scienta unica*".

Mais ces régimes ne sont pas pour autant dénués de toute attache avec la pierre angulaire des sciences empiriques, à savoir ce croisement de régions d'objectivité qui fonde la possibilité d'une observation indépendante et d'une épreuve de réfutation. En effet, il suffit "d'émousser" quelque peu cette pierre angulaire pour y asseoir les régimes de la commutation et de la recevabilité et ainsi identifier leur rationalité. Nous examinons cela.

La "charpente logique" des sciences expérimentales impose donc un intersection de régions d'objectivité. Une version "affaiblie" de cette charpente consistera à exiger un croisement, non plus *d'espaces empiriques régis par des formes d'organisation indépendantes*, mais de *simples espaces (ou régions) de factualités, rassemblés alors par le principe d'une structure fonctionnelle complexe qui, investissant conjointement ces différentes régions, y établit des identités mutuellement corrélées*. Plus précisément, dans la version "faible" les régions empiriques "sécantes", *i. e.* qui s'interpénètrent, ne sont pas administrées suivant des régimes d'organisation (en partie) indépendants : il s'agit de champs de factualité, extérieurs, en tant que tels, les uns aux autres, et dont la rencontre procède de l'actualisation d'une certaine complexion structurale qui les informe simultanément. Les identités d'objet ainsi produites dans chaque région de phénomènes sont alors inséparables de celles réalisées dans les autres régions.

Les rapports entre régions prennent alors une tournure nouvelle. Dans la version "forte", les régions sécantes (espaces de phases) constituent des *bases d'observation* : les analyses théoriques sont *confrontées* aux déterminations des régions sécantes, et le croisement des régions régies par des structures *indépendantes* fonde donc une instance de légitimation *par réfutation*. Dans la version "faible", les régions ne sont pas investies par des modes de structuration autonomes. Autrement dit, et pour autant qu'il y ait matière à connaissance, les formes d'organisation des différentes régions sont *interdépendantes*. Le croisement de régions de factualités n'institue donc pas une *instance de confrontation* mais une *instance de constitution*. En effet, les régimes de structuration qui opèrent sur les régions de factualités rendues ainsi connexes y élaborent des

objectivités liées. Par exemple, les objets construits dans la région *A* sont intrinsèquement corrélés aux objets construits dans les régions *B*, *C*... Aussi, les rapports qu'entretiennent les régions *A*, *B*, *C*... ne sont plus des *rapports de confrontation*, mais des *rapports de participation* dans l'établissement de leurs grandeurs respectives — en bref, *des rapports de constitution*.

Alors que les régions d'*objectivité* croisées prennent appui l'une sur l'autre pour *se confronter* et *se confirmer* mutuellement, les régions de *factualités* croisées *se constituent* conjointement dans leurs objectivités et n'entrent donc pas dans des rapports confrontatifs. On conçoit ainsi que les grandeurs constituées au croisement de régions de *factualités*, comme elles ne disposent pas de l'«inertie» d'une objectivité en partie autonome, soient susceptibles de connaître de fréquentes reconfigurations.

Il s'ensuit que dans le cas de figure "faible", le principe de légitimation ne peut être basé sur le mode de la confrontation (et constituer une instance de réfutation) mais doit se fonder sur le mode de la constitution mutuelle des identités régionales au sein d'un système linguistique global. Autrement dit, un principe de légitimation "faible" consistera à exiger des montages théoriques qu'ils rendent compte, non pas des qualifications de certains phénomènes (par exemple les signifiés) sur la donnée de qualifications connexes (par exemple les valeurs de sémantité), mais *des modalités fonctionnelles qui permettent aux différentes grandeurs régionales de s'interdéterminer dans une structure unitaire et d'interagir dans la constitution de leur identité d'objet linguistique*. Le principe de légitimation "faible" définit donc un *épreuve de conformité structurale*.

On observe alors que les formes d'organisation en langue sont compatibles avec la version "faible" des croisements de régions empiriques : la constitution des objectivités en langue s'effectue en effet à l'intersection de plusieurs régions de *factualités*. En conséquence, il faut moduler la conclusion négative quant à l'impossibilité d'une connaissance rationnelle des langues, ou, ce qui revient au même, quant à l'inexistence d'une instance de légitimation des théories linguistiques. En effet, si la linguistique ne recoupe pas des optiques scientifiques transverses pour confirmer temporairement ou réfuter définitivement ses analyses, plus généralement, si la linguistique ne satisfait pas strictement pas aux conditions d'architecture qui fondent les sciences empiriques — ces conditions qui assurent aux théories un rapport de confrontation à des faits constitués indépendamment d'elles-mêmes —, la complexion "pluri-régionale" des phénomènes de langue lui permet néanmoins de dépasser les difficultés rédhitoires induites par sa nature de "*scientia unica*". Comme la linguistique traite d'objets qui rassemblent plusieurs régions de *factualités* et qui se forment à leur jonction, la possibilité d'une connaissance rationnelle des langues peut effectivement s'établir sur le fait

d'une forme d'organisation conjuguant différents domaines. La linguistique ne dispose donc pas d'une instance de légitimation "forte" : d'une instance de réfutation empirique, mais elle peut se prévaloir d'une instance "faible" qui légitime un accès raisonné à ses objets : *une théorie passera avec succès l'épreuve de légitimation faible si elle apporte une qualification explicite et précise des modalités structurales qui déterminent, dans les différents plans de factualité où se manifestent les phénomènes langagiers, des identités d'objet entretenant des rapports d'interdépendance fonctionnelle, i. e. des identités d'objet entrant dans des rapports de constitution réciproques.*

4.5 — Sur la forme interne de la langue

La connaissance linguistique vise donc nécessairement un objet qui consiste en un complexe fonctionnel de formes s'instanciant dans plusieurs régions empiriques pour y instituer des identités de langue. Ces régions, on l'a vu, recouvrent trois sortes de phénomènes : les phénomènes de l'expression, du contenu et de la recevabilité. Elles présentent des natures et des statuts distincts.

En premier lieu, alors que la substance du contenu et les valeurs de recevabilité constituent des matières intangibles, la substance de l'expression, quant à elle, relève de l'intuition sensible : les signifiants (ou formes de mots) sont des données manifestées à la perception et représentables dans l'espace et le temps. Par ailleurs, bien que structurés suivant les formes phonologiques d'une langue, les éléments de la substance de l'expression ne sont pas, comme tels, totalement impliqués dans l'unité fonctionnelle globale (impliquant les substances du contenu et de la recevabilité) du système de la langue. Le simple fait que l'on puisse produire des enchaînements phonématiques corrects en langue mais ne véhiculant aucune signification, donc produire des signifiants sans signifiés correspondants, suffirait à l'attester. Plus rigoureusement, il est aujourd'hui établi "(...) qu'une forme signifiante est reconnaissable grâce à sa permanence «schématique» (toute occurrence de signifiant s'identifie par référence à un prototype mémorisé invariant)" [Tamba-Mecz, 1988, p. 46]. L'identité des formes de mot est donc bien en partie déliée du système des signifiés et des valeurs de recevabilité, et, de ce fait, les signifiants peuvent fonctionner comme des marques "manipulables" en vue d'agir sur les constructions de sens et les valeurs de recevabilité. Nous y reviendrons.

En second lieu, on notera que les jugements de recevabilité ne se situent pas à un même niveau d'organisation que les substances de l'expression ou du contenu. En effet, *s'appliquant* à des données de langue, il relèvent d'un niveau de hiérarchie fonctionnelle "dominant" celui des énoncés.

Enfin, on notera que les formes de l'expression occupent une position intermédiaire entre les identités du contenu et les valeurs de recevabilité. En effet, les jugements de recevabilité sont rendus possibles par la stabilité intrinsèque des marques signifiantes : ainsi, par exemple, les énoncés asémantiques peut être effectivement produits parce que les signifiants qu'il comportent sont manipulables et actualisables indépendamment des structures et des contraintes de sens en langue. Réciproquement, les valeurs de recevabilité ne concernent pas directement les chaînes des signifiants en tant qu'assemblages de formes phonologiques, mais, à travers elles, les contenus en langue que ces formes visent.

Aussi, le complexe fonctionnel des formes linguistiques qui investit les trois régions de l'expression, du contenu et de la recevabilité dans un jeu de constitutions réciproques d'identités, ne présente pas une structure interne symétrique : chaque région est dotée de certaines caractéristiques qui vont déterminer des rôles particuliers, et que l'on peut déjà entrevoir.

D'abord, du fait de l'unité organique du système d'élaboration des identités linguistiques, les valeurs de recevabilité entrent dans la production des identités de contenu : l'opposition entre le possible et l'impossible de langue participe de la forme interne des signifiés. Il en découle une conception oppositive (différentielle) du sens en langue — conception en écho à la vision saussurienne : les identités de contenu sont des identités "négatives" établies suivant des rapports de limitation réciproque. Ainsi, les différentiels de recevabilité rencontrés en langue ne sont pas seulement le corollaire manifesté d'un ordre langagier stabilisé, mais sont aussi *des principes de production de grandeurs signifiantes : les valeurs de possibilité sont les lieux où vont se négocier la portée et le contenu des mots*. Il s'ensuit que, dans cette optique, les prescriptions normatives tout comme les déviations revendiquées, sont la face apparente des processus de création de sens en langue : les prescriptions et les infractions que connaît la langue sont l'image, presque fidèle, des compétitions entre entités oppositives dont la substance du contenu est le siège et qui débouchent sur l'établissement de signifiés. Les individus ou les groupes sociaux qui introduisent de nouvelles tournures ou retouchent les conventions, à l'égal des autorités et des instances législatrices qui décrètent les bons usages, sont ainsi les acteurs conflictuels de la "vie des mots". En remodelant les latitudes d'emploi des vocables et des constructions que ceux-ci composent, ce sont de nouvelles distributions du possible et de l'impossible en langue qui sont soumises à l'acceptation du plus grand nombre de locuteurs, et, corrélativement, ce sont de nouvelles identités de sens qui sont présentées devant le tribunal de l'usage.

Par ailleurs, on sait que les valeurs du possible et de l'impossible en langue sont accessibles à travers l'ordre des signifiants — ce qui laisse entrevoir la fonction capitale des signifiants : situés au carrefour

fonctionnel du différentiel de recevabilité et de la substance du contenu, aux unités de laquelle, par le biais de la relation de "signification" (ou relation d'échange : première composante de la "valeur" saussurienne) ils donnent accès, dotés par ailleurs d'une forme de stabilité intrinsèque qui leur assure une existence quasi autonome, les signifiants constituent le matériel externe que la langue met à disposition des locuteurs pour travailler les sens en jouant autant sur les occurrences "concrètes" de signification qu'ils pointent et parcourent en substance du contenu que sur les principes différenciateurs qu'ils prennent en charge.

Le modèle des formes langagières qui, progressivement, se dessine accorde donc une place centrale aux processus de mise en forme du sens linguistique par "manipulation" de signifiants. Ces manipulations, qui prennent la forme de négociations (i) sur des occurrences d'expérience ou de représentation et (ii) sur les latitudes admissibles des agencements de marques (les signifiants), s'accomplissent dans les activités de parole, et celles-ci, par voie des conséquence, apparaissent comme le moment des actualisations *et* des productions d'identités de langue : les processus de renouvellement de sens, d'ajustement des significations, de déplacement d'oppositions, de stabilisation par référence à des occurrences d'expérience... relèvent donc des formes internes de l'objectivité linguistique dont ils assument l'héritage mais qu'ils recomposent sans cesse.

Pour conclure : une analyse des conditions de détermination de l'objectivité en langue a donc permis de mettre en avant certains modes fondamentaux d'organisation des formes langagières — ces modes qui, seuls, sont susceptibles d'une identification rationnellement et empiriquement fondée (suivant le principe d'une légitimation "affaiblie"). Ces modes d'organisation conduisent à privilégier la dimension productive et dynamique des opérations langagières : les jeux d'interactions fonctionnelles que contractent les trois sortes de phénomènes qu'investissent les formes de la langue offrent aux acteurs en parole les potentialités opératoires pour ouvrir, former et déformer de nouveaux espaces de signification. On a ainsi renoué avec la perspective humboldtienne où "il s'agit de voir dans la langue, moins le produit mort que l'action productive elle-même" [Humboldt, 1835, p. 181] : "(...) la langue ne saurait être regardée comme un contenu subsistant, que le regard pourrait survoler dans son ensemble ou détailler de proche en proche ; on doit y voir au contraire un contenu se produisant sans fin (...)" [*ibid.*, p. 196].

Bibliographie

- BERRENDONNER (A.)
1983, *Cours critique de grammaire générative*, Presses Universitaires de Lyon.
- BOYER (A.)
1994, *Introduction à la lecture de Karl Popper*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure.
- BOUVERESSE (R.)
1978, *Karl Popper*, Paris, Vrin.
- DELEUZE (G.)
1987 (1963), *La Philosophie critique de Kant*, Paris, PUF.
- FREGE (G.)
1971, *Écrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil.
- GRANGER (G.-G.)
1992, *La Vérification*, Paris, Odile Jacob.
- HAGÈGE (C.)
1985, *L'Homme de paroles*, Paris, Fayard.
- HJELMSLEV (L.)
1968 (1943), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
1971, *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.
1985, *Nouveaux essais*, Paris, PUF.
- HUMBOLDT (W. von)
1974 (1835), *Introduction à l'œuvre sur le Kavi*, Paris, Seuil.
- MARTIN (R.)
1992, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MILNER (J.-C.)
1981, "Falsificationnisme et épistémologie forte chez Chomsky", in *Actes du Colloque de Cerisy* (juillet 1981), R. Bouveresse, éd., Paris, Aubier.
1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.
- PIOTROWSKI (D.)
1997, *Dynamiques et structures en langue*, Paris, Éditions du CNRS, (à paraître).
- POPPER (K.)
1978 (1959), *La Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot.
- PRIETO (L.)
1960, "À propos de la commutation", *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n° 17.
- RUWET (N.)
1967, *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon.
- STENGERS (I.)
1995, *L'Invention des sciences modernes*, Paris, Flammarion.

TAMBA-MECZ (I.)

1991 (1988), *La Sémantique*, Paris, PUF (Que sais-je ?, n° 655).

VIGNAUX (G.)

1988, *Le Discours acteur du monde : énonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys.

1992, *Les Sciences cognitives : une introduction*, Paris, La Découverte.

